



Meung-sur-Loire, le 09 septembre 2024

ARRÊTÉ 222 / 2024
Portant réglementation temporaire
du stationnement
01 CHEMIN DE LA LAITERIE

Le Maire de la Commune de Meung-sur-Loire,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-1 et suivants,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande formulée par la société LES MAISONS VIGERY, de BAULE (45130), pour effectuer des travaux de construction d'un garage, 01 Chemin de la Laiterie, à Meung-sur-Loire,

Considérant que ces travaux se déroulent du lundi 23 septembre 2024 au vendredi 21 mars 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de stationner des véhicules, Chemin de la Laiterie, à Meung-sur-Loire.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La société LES MAISONS VIGERY (45130), est autorisée à stationner des véhicules, 01 Chemin de la Laiterie, à Meung-sur-Loire, sans entraver la circulation des riverains et des services de secours, du lundi 23 septembre 2024 au vendredi 21 mars 2025.

Article 2 : La société LES MAISONS VIGERY doit mettre en place la signalisation réglementaire au moins 7 jours avant l'intervention.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cédex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Article 5 : Le présent est transmis au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Meung-sur-Loire/Cléry-Saint-André, au Chef du Centre de Secours de Meung-sur-Loire, au Chef de service de la Police Municipale, au Responsable des Services Techniques Municipaux, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer son exécution.

Le Premier Adjoint,

Matthieu MIGEON

